



Association Française des Coordonnateurs Hospitaliers

www.afch.fr

Siège Social : 46, rue Roger Salengro – 59490 SOMAIN TEL : 06.75.32.54.85

N° SIRET : 403 216 286 00027 – Code APE : 804C

Journées de formation des coordonnateurs hospitaliers

30èmes Journées 03, 04 et 05 juin 2026

----- Déroulé séquence atelier « Démarche anticipée »

Prérequis :

Exercer en tant que soignant en collaboration ou au sein d'une unité de Coordination Hospitalière de prélèvements d'organes et de tissus.

Envisager ou avoir formalisé la démarche anticipée en vue de don d'organes et de tissus au sein de son établissement et/ou des établissements de son réseau opérationnel de proximité.

Objectif(s) :

S'approprier les recommandations de bonne pratique de la démarche anticipée en vue de don d'organes et de tissus :

- Positionner la démarche anticipée dans le parcours du donneur
- Se positionner dans la construction et la conduite d'un entretien anticipé
- Confronter sa pratique

Compétence(s) :

- Celles des coordonnateurs hospitaliers paramédicaux et médicaux
- Connaissance du cadre législatif de la décision et la mise en œuvre d'un entretien en vue de don d'organes et de tissus.

Durée :

Séquence atelier de 03h30.

Méthode mobilisée :

- Interrogative : questionnement sur ses pratiques
- Active : échange et débat sur des situations vécues
- Expérientielle : Simulation d'entretien

Contenu :

- Confronter sa pratique aux RBP
- Exposer une situation complexe vécue
- Se positionner au regard d'une situation
- Confronter sa pratique à une situation d'entretien anticipé

Modalités d'évaluation :

Positionnement de l'apprenant.

Le participant indique son expérience dans le formulaire d'inscription.

Un premier questionnaire de connaissances est à renseigner (via un lien et QR code) en début de formation.

Un second questionnaire lors de la dernière journée de formation (même modalités que le premier).



Association Française des Coordonnateurs Hospitaliers

www.afch.fr

Siège Social : 46, rue Roger Salengro – 59490 SOMAIN TEL : 06.75.32.54.85

N° SIRET : 403 216 286 00027 – Code APE : 804C

Puis à 6 mois un troisième par mail avec évaluation et pertinence des actions mises en place. Chaque atelier est évalué spécifiquement à l'aide de questions de connaissances au regard des objectifs initiaux de formation.

Satisfaction

Un questionnaire de satisfaction global est distribué à la fin des journées.

Suivi de l'exécution de la formation :

Une liste d'émargement des participants est organisée et collectée en fin de session.

Sanction de formation :

Une attestation individuelle de fin de formation, signée par la Présidente de l'AFCH, est remise à chaque participant à l'issue des 3 jours.